

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20.11.2023**

L'an deux mil vingt trois, le 20 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Presles et Thierny, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr Maxime KELLER, Maire

Etaient présents : M. KELLER - E. GRANDPIERRE – P. BACHELLEZ – A. CHARLIER – MC. SZEWCZYK - X. GRIMAUD - A. CAFFIN – B. DEJOIE -

Etaient absents : F. JACQUEMINET – E. PETIT (qui donne pouvoir à Mme GRANDPIERRE)

A été nommée secrétaire : A. CHARLIER

Le quorum étant respecté, le conseil peut siéger

Le procès verbal de la séance du 19.06.2023 est approuvé à l'unanimité

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE L'EGLISE – VALIDATION DU PROJET
USEDA**

Le nombre de luminaire à poser reste à déterminer

TRAVAUX RUE DE L'EGLISE – PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

Il reste à décider du revêtement des entrées cochères et particulières

REMPLACEMENT PORTE DU VESTIAIRE DE L'ECOLE

La porte du vestiaire de l'école étant très vétuste, sa solidité et son étanchéité posent problème.

Les parents d'élèves s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants. Il convient donc de la changer après accord de l'ABF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la pose d'une nouvelle porte pour un montant de 5 556 € HT
- De solliciter une subvention au titre de la DETR et de l'API
- Charge Mr le Maire d'effectuer les demandes nécessaires pour la réalisation de ce projet

ENERGIES RENOUVELABLES – PRESENTATION DU PROJET

Mr le Maire informe des dispositions mises à la charge des communes par la loi sur la planification des énergies renouvelables.

Ainsi les communes sont à l'initiative de la localisation des zones d'accélération pour le développement de celles-ci.

Une concertation et un débat seront nécessaires pour proposer les zones retenues.

ECHANGES DE TERRAINS

Suite à l'acquisition de diverses parcelles sur la commune, Mr Nicolas PROISY propose à la commune de Presles et Thierny :

- De faire don pour l'euro symbolique des parcelles suivantes : C7-C10-C11-C13-C14 sises au lieudit « derrière l'échelle »

- D'abandonner notre DPU sur la parcelle B440 et B441 pour lui laisser l'accès à ses parcelles du ruisseau sur une largeur de 5 mètres maximum
- De prendre à sa charge les frais de notaire

Madame Estelle GRANDPIERRE, propriétaire du terrain contigüe, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix pour (dont celle du Maire) et 3 voix contre, émet un avis favorable.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EURO SYMBOLIQUE

La délibération est reportée, la propriétaire étant récemment décédée.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril les années de renouvellement des organes délibérants, voire 15 jours après la date de communication des informations indispensables à son établissement (art. L.1612-2 CGCT), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits ouverts en 2023 : 227 900 €

Autorisation maximale 2024 : 56 975 € selon la répartition suivante :

Chapitre 204 : 20 000 €

Chapitre 21 : 35 000 €

Cette décision permettra une meilleure réactivité et efficacité des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le conseil municipal de la modification de la commission de contrôle des listes électorales pour les 3 prochaines années
- La reprise des sépultures dans le cimetière est terminée